



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

**Département d'appui aux établissements**

192, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2023-57 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon.

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la consultation des représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives ;



**ARRÊTE**

Article 1 : La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est composée comme suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. Christian CHAZAL Directeur général	M <sup>me</sup> Valérie-Anne EYT Directrice hébergement
M <sup>me</sup> Murielle BALDI Directrice adjointe	M <sup>me</sup> Chrystèle POUGNAUD Cheffe du service DSE
M <sup>me</sup> Aurélie REVOLTA-BLAUDEAU Cheffe du service affaires juridiques et institutionnelles	M <sup>me</sup> Céline ROUSSE Adjointe à la cheffe du service affaires juridiques et institutionnelles
M <sup>me</sup> Stéphanie THOMAS Directrice vie étudiante	M. Stéphane BASTIEN Directeur des résidences site Lyon Centre 7 <sup>ème</sup>
M <sup>me</sup> Aurélie BROUSSE Responsable de la politique de site de la Loire - Antenne de Saint-Étienne	M. Loïc BERROYER Directeur des résidences de la Loire

Représentants des électeurs étudiants :

Titulaires	Suppléants
Mme Louison BRUTUS FAGE	Mme Maëlys MICHARD FAGE
M. Jabert BOUHERA Union étudiante	
Mme Zazie ROQUES UNEF	Mme Lucie COUTANT UNEF
M. Barthélémy CAYRE-BIDEAU UNI	M. Nathan PERRAMOND UNI
Mme Zoé ROUSSEUW La Force : toujours avec toi !	M. Jean-Arnaud NIEPCERON La Force : toujours avec toi !

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3 : La composition de la présente commission pourra être révisée après l'enregistrement des listes de candidats afin d'assurer leur représentation.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

Article 4 : Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché au siège des locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Fait le 17 novembre 2023.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

**Gabriele FIONI**